

Sujet : [INTERNET] ENQUETE PUBLIQUE EOLIENNES ARGENTON

De : claudie.pitrois@laposte.net

Date : 19/11/2018 12:10

Pour : pref-be-ep-eolienportesdelabrenne@indre.gouv.fr

Messieurs les Commissaires-enquêteurs

J'ai regardé de nouveau le dossier mis en enquête publique. De nouveau, je réitère les remarques que j'avais formulées lors de la première enquête publique.

En premier lieu, je remarque que le dossier n'a pas été repris avec les nouvelles composantes du code de l'environnement. mais, sans doute cela a-t-il échappé à la précédente commission puisqu'elle donne un avis favorable à la demande.

En particulier, le dossier n'est pas conforme aux articles R122-4 et suivants du code de l'environnement. A titre d'exemple, le scénario de référence et celui sans le projet ne sont pas exposés.

Par ailleurs, je suis dubitative quand je lis les conclusions de l'enquête publique :

- En premier lieu, sur 177 avis exprimés, 158 contre, balayés d'une pichenette.
- le recensement des insuffisances de la commission : en effet, sur 24 considérants, 11 soulignent les manquements de la demande d'autorisation, avec en premier lieu, des doutes sur la société CEBRE elle-même.

Que faut-il de plus pour rejeter une telle demande qui va impacter nos bourgs pour les générations à venir ? Il n'y a qu'à regarder les compléments apportés en octobre 2018 pour voir que tout le secteur aura une vision des éoliennes.

> Sur le fond, le projet éolien objet de ce dossier porte sur un secteur bocager et il n'est pas particulièrement dégradé contrairement à ce que le dossier affirme. D'un autre côté, l'avis de la MRAe indique bien les manquements des analyses environnementales et surtout des mesures ERC prévues.

Or, quand on sait qu'il ne reste que 944 000 ha de bocage en France et que l'Indre représente la bordure la plus septentrionale de la région Centre val de Loire avec ces milieux exceptionnels tant sur le plan paysager qu'en terme de biodiversité, je ne peux qu'être contre ce projet.

Et quand je lis le dossier et notamment, les parties sur la biodiversité, les études montrent bien les enjeux forts qui sont présents sur le site. Surtout au niveau chiropérologique et ornithologique. Les cartes présentes p 193 à 198 le mettent bien en évidence.

Comment dans ce contexte peut-on envisager de venir implanter des éoliennes dans ce cadre extraordinaire qui mérite toute l'attention des pouvoirs publics du fait de la rareté et des espèces présentes et ce, pour une durée de plusieurs dizaines d'années.

Par ailleurs, les mesures prévues semblent dérisoires. En effet, quand on sait que les chauves-souris parcourent des kilomètres pour se nourrir, ce n'est pas en déplaçant quelques haies ou en compensant la disparition des gîtes en en mettant de nouveaux que l'on va atténuer les incidences qui sont mortelles. D'ailleurs, les suivis concernant les cadavres de ces animaux qui, est-il utile de le rappeler, sont protégés. C'est un énormité.

Les meures proposées n'éviteront pas les risques de mortalité et elles ne répondent pas à la séquence ERC puisqu'elles n'évitent rien.

> Au niveau paysager et en ce qui concerne les effets visuels, ils seront notables pour toute la zone sur 20 km et portent sur 62 points d'attrait touristiques. Pourtant, il est écrit p 189 à 192, des enjeux qualifiés de négligeables à modérés.

Nous allons devoir vivre avec ces éoliennes pendant la valeur d'une génération avec les effets stéréoscopiques, les flashes, les pâles en mouvement,...

Et cette incidence est non étudiée dans le dossier car le mouvement est bien le problème. quand on regarde un paysage, on pose notre regard et c'est cela qui est apaisant. ce sera fini...

Divers documents pris en compte dans les considérants du rapport de la commission d'enquête précédente mettent à juste titre en évidence les dangers pour la santé.

Comment peut-on écrire que les enjeux sont négligeables à modérés quand on voit cette richesse de notre secteur ? Il n'y a qu'à comparer avec un secteur de Beauce pour avoir la vraie valeur de l'enjeu.

Par ailleurs, l'échelle des enjeux est aplatie vers le bas avec nul, négligeable, faible, modérée et fort.

Je me demande comment on peut qualifier de négligeable un tel attrait touristique. Il n'a qu'à voir le nombre de gens de la région parisienne notamment qui viennent finir leur vie chez nous car ils apprécient le calme et

la tranquillité. Qu'en sera-t-il avec des éoliennes ? Je ne pense pas que leur présence attire qui que ce soit ! Et cela ne se mesure pas en nombre de visiteurs car bien évidemment, nous sommes au sud de l'Indre et non dans un secteur touristique comme le Languedoc Roussillon. Mais, notre secteur a besoin des quelques touristiques que nous accueillons...

Aussi, nous nous battons pour garder attractif notre territoire et attirer des visiteurs même s'ils ne sont pas nombreux.

Je ne pense pas que les éoliennes, contrairement à ce que l'étude tend à démontrer, soient une source d'attrait pour les quelques secteurs ruraux qui les accueillent contraints et forcés ou appâtés par des sommes dérisoires.

Que deviendront les gîtes ruraux et les chambres d'hôtes qui vendaient la qualité de notre environnement ? et je ne pense pas que ce soit du ressort de la commission d'enquête de mettre un considérant totalement dénué de sens et d'objectivité ? On ne peut pas s'exprimer pour les autres (Voir le considérant 23 sur le tourisme vert). La commission est sortie de ses attributions.

> En ce qui concerne le bruit et les nuisances sonores, il faut être doué pour lire l'étude et en tirer quelque chose de cohérent.

par exemple, les points de ZER sont référencés PF dans le chapitre "ETAT INITIAL" puis R dans l'analyse des effets.

Difficile de s'y retrouver : néanmoins, on peut lire pour le point PF6 que le niveau sonore résiduel est de 43,2 dB(A) de jour avec un vent forte et 37,6 dB(A) de nuit.

Puis, dans l'analyse des émergences, pour R6a qui correspond à ce point, on arrive à une simulation du bruit à 42,1 dB(A), soit en période nuit une émergence de +4,5 dB(A) supérieure à +4 dB(A).

Et je n'ai fait cette analyse compliquée que pour un point.

En même temps, les compléments apportés par la société vont dans ce sens avec la prise de mesures supplémentaires. Le souci c'est que quand il y aura constat des nuisances, les éoliennes seront en place et pour longtemps, avec peu de mesures à mettre en face. Pauvres riverains...

l'étude n'aborde pas les effets sonores liés aux fréquences basses dénoncés dans le document NUISANCES SANITAIRES DES ÉOLIENNES TERRESTRES qui exprime la position officielle de l'académie nationale de médecine.

C'est un manquement grave quand on sait que ce sont justement ces fréquences basses qui vont loin et perturbent les êtres vivants.

> Le SRCAE a été mis en place pour permettre de définir des secteurs les plus favorables aux éoliennes en terme notamment de vent.

la commune d'ARGENTON SUR CREUSE était exclue pour sa richesse paysagère et patrimoniale. Le projet passe outre en affirmant que ce ne sont que des orientations. d'accord, mais alors quelle est l'utilité de ce schéma si on ne le respecte pas ?

Pour quoi s'appuyer dessus quand cela va dans le sens qui convient et ne pas s'appuyer quand il va dans le sens contraire. ce n'est pas ce que l'on attend des services de l'Etat et les porteurs de projets.

Se pose également la question de l'influence de l'un des propriétaires : M MICHEL SAPIN.

Et quand on sait qu'il est élu à la commune d'ARGENTON SUR CREUSE, qu'en est-il de l'objectivité des votes des élus de cette commune ?

Tout projet doit être considéré dans sa dimension totale : or, là, le projet revient à faire subir aux habitants de secteur une nuisance durable qui, une fois en place, empêchera tout développement touristique avec son orientation qui était la seule que nous pouvions avoir : le tourisme vert.

En outre, loin d'être anodin, le bilan carbone des éoliennes est énorme : elles ne tourneront jamais assez pour compenser vu le peu de vent utile du secteur. A commencer par un bloc de 280 m3 au pied, sans parler des GES du transport des différentes parties, des travaux,...

Par ailleurs, opposer les éoliennes aux centrales nucléaires est une aberration puisque les centrales sont déjà en place et que, sans vent, pas d'électricité. Il faut alors suppléer par du nucléaire.

Les éoliennes ne sont que des projets de placements financiers portés par des gros investisseurs qui n'attendent qu'un retour sur investissement en revendant les droits à polluer qu'ils ont acquis avec les éoliennes et à qui les revendent-ils ? A des industries polluantes !

C'est un scandale car en attendant, ce sont les riverains et amoureux de leur territoire qui trinquent.

Je suis contre ce projet pour toutes les raisons évoquées ci-dessus.

Je rappelle que le dossier n'est pas conforme au contexte réglementaire en vigueur et attaquant.
Respectueuses salutations.

CLAUDIE PITROIS

Une habitante soucieuse de son environnement

